

# AUTORISER LA CIRCULATION DES EUROPEAN MODULAR SYSTEM

## L'EMS, UN LEVIER POUR LE REPORT MODAL

M A R S 2 0 2 5



**AUTORISER LA MASSIFICATION ET L'OPTIMISATION DES FLUX POUR  
ACCÉLÉRER ET ACCROÎTRE LA DÉCARBONATION DU TRANSPORT  
ROUTIER DE MARCHANDISES**

Le secteur routier travaille positivement et activement sur les questions de report modal afin de réduire l'empreinte environnementale du transport routier de marchandises sur les trajets de longue distance. Les EMS (Systèmes Modulaires Européens) permettent une meilleure massification du transport routier sur des itinéraires, de courte ou moyenne distance, soumis à autorisation et dès lors que le report modal est impossible.

Or, les débats actuels sur la circulation des EMS conduisent à une opposition des modes injustifiée et nuisible à l'ensemble des filières de transport.

L'OTRE formule plusieurs propositions ambitieuses en faveur d'une meilleure massification et optimisation des flux :

### Proposition sur l'expérimentation de l'EMS :

L'OTRE soutient le lancement de cette expérimentation pour un usage dans des cas limités, soumis à autorisation, sur des réseaux routiers adaptés et **lorsque le report modal est impossible**, exemples :

- Courte distance : d'un site industriel à un entrepôt ;
- Moyenne distance : groupage, dégroupage de messagerie ;
- Multimodal : **en complément d'un flux sur le réseau ferré ou le fleuve.**

Le 12 mars 2024, les députés européens ont adopté la révision de la directive « Poids et dimensions », instaurant un cadre de déploiement de l'EMS (European Modular System) et autorisant le passage des frontières des semi-remorques de 40 à 44 tonnes pour les seuls échanges transfrontaliers.

Les EMS peuvent mesurer jusqu'à 25,25 mètres de long et peser jusqu'à 60 tonnes et sont d'ores-et-déjà opérants sur les routes de plusieurs Etats, tels que la Suède, les Pays-Bas et l'Allemagne. **Travailler pour une meilleure optimisation et massification des flux du fret routier européen va dans le bon sens. Le projet EMS y contribue à l'évidence à travers une mise en œuvre encadrée et limitée.**

Depuis cette adoption, l'OTRE s'inquiète de la multiplication de prises de position visant à interdire la circulation de ces véhicules, partagées tant par le Gouvernement que par certains parlementaires.

Les propositions faites en ce sens témoignent d'une méconnaissance des enjeux de la circulation des EMS et des semi-remorques de 44 tonnes.



## Les EMS constituent un levier considérable pour accélérer la décarbonation du transport routier de marchandises, notamment en favorisant le report modal.

Une meilleure massification contribue à atteindre les objectifs de décarbonation fixés par la stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC). En matière de développement durable, si l'objectif affiché d'encourager le transport combiné de marchandises entre pays de l'Union est atteignable pour un nombre de trajets internationaux de longue distance, il n'est toutefois pas efficient pour d'autres, à courte ou moyenne distance, dans des zones dépourvues notamment d'infrastructures adéquates.

**L'OTRE défend l'usage de ces véhicules dans des cas limités, soumis à autorisation, sur des réseaux routiers adaptés et lorsque le report modal est impossible.**

Par exemple :

**Sur la courte distance :**  
D'un site industriel à un entrepôt

**Sur la moyenne distance :**  
Pour le groupage et dégroupage de messagerie

**Pour favoriser la multimodalité :**  
En complément, en pré ou post-acheminement d'un flux sur le réseau ferré ou fluvial



Contrairement aux idées reçues, les EMS ne s'accompagnent d'aucun risque supplémentaire en termes de sécurité routière. Les véhicules bénéficient d'une excellente manœuvrabilité ainsi que d'un freinage plus efficace du fait du nombre d'essieu. En effet, les EMS sont généralement dotés de 7 à 10 essieux et bénéficient ainsi d'un meilleur freinage.

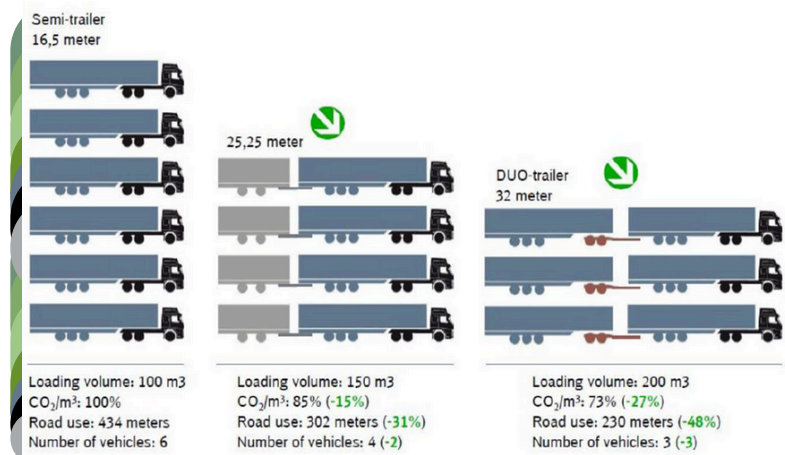
Ils n'entraînent pas de dommages supplémentaires aux routes, car les limites de charge à l'essieu restent inchangées.

**DÉMONSTRATION DE L'EUROPEAN MODULAR SYSTEM - EMS**  
(Vidéo datant du 26 février 2010)



Retrouver la vidéo ici :  
<https://www.youtube.com/watch?v=75jT3TPY58A>

### Gains environnementaux des EMS



**Quant à l'augmentation de la limite de poids autorisée pour les camions de 40 à 44 tonnes** proposée par les députés européens, l'OTRE soutient l'autorisation des camions de 44 tonnes pour **une utilisation exclusivement réservée aux activités transfrontalières de courtes et moyennes distances.**

Une telle mise en œuvre permettrait de :

- Faciliter les déplacements transfrontaliers, tout en empêchant le franchissement de plusieurs frontières successives afin de ne pas entraver le report modal par voie ferrée ou fluviale ;
- Réduire les émissions de CO2 et diminuer le nombre de poids lourds sur la route ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises de transport routier en favorisant l'adoption de méthodes de transport plus écologiques et économiques, tout en encourageant l'intermodalité ;
- Améliorer les conditions de travail pour les chauffeurs en permettant la configuration de cabines plus grandes et confortables.



EMS

---





## OTRE

Domaine du courant - 10 Bis rue du courant 33310 LORMONT  
43 Bis route de Vaugirard - 92100 Meudon  
Téléphone : 01 53 62 83 40  
[www.otre.org](http://www.otre.org)

